

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN  
DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019**

Convocations adressées le lundi 16 septembre 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 46

Nombre de délégués votants : 54

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

**Délégués titulaires présents :**

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Nadine NOWAK, Didier VALLEE, Michèle LAUNAY, Gérard DAVIET, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Sandrine FOUQUET, Vincent TISON, Martine POTEL, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Béatrice JUGEL, Florence DRABIK, Françoise DESROUSSEAU, Philippe LEBOT, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Jean-Marc PICHON, Martine BELNOUE, Nathalie SAVATON, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Emmanuel DENIS, Cécile JONATHAN.

**Titulaires absent(s) excusé(s) :**

Marie-France BEAUFILS a donné pouvoir à Martine BELNOUE, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Bernard LORIDO a donné pouvoir à Nathalie SAVATON, Christian BRAULT a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Martine GARRIGUE a donné pouvoir à Bernard PLAT, Serge BABARY a donné pouvoir à Christophe BOUCHET, Sophie AUCONIE a donné pouvoir à Jean-Luc GALLIOT, Jacques CHEVTCHENKO a donné pouvoir à Christine BEUZELIN, Jacques LE TARNEC.

**Désignation de Nathalie SAVATON en qualité de secrétaire de séance.**

**Information sur le lancement d'une procédure de déclaration de projet valant mise en comptabilité du PLU de Fondettes, par M. GATARD, vice-président.**

---

**C\_19\_09\_23\_001–INSTITUTIONS - COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS ADOPTEES  
PAR LE BUREAU DU 4 JUILLET 2019, DES ARRETES N°A2019-91 A N°A2019-126 ET  
DES MARCHES ATTRIBUES EN JUIN ET JUILLET 2019.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Philippe BRIAND, président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

Par délibération en date du 29 janvier 2018, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux du Bureau, ainsi que des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

**Vote à l'unanimité.**

**Rapporteur :** Monsieur Alexandre CHAS, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** des créations et transformations de poste suivantes :

- le poste n°1856 d'agent polyvalent voirie sur le secteur de la commune de Rochecorbon créé initialement au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux relèvera désormais du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

- le poste n°6248 de chargé de mission plan climat créé initialement en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux par délibération du 1<sup>er</sup> février 2019, relèvera désormais du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

- le poste 2127 de technicien voirie sur le secteur de la commune de Chambray les Tours créé initialement au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, relèvera désormais du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux sur le secteur de la commune de Saint Avertin.

En outre la nomination sur l'emploi fonctionnel de Directeur général adjoint Attractivité Rayonnement Innovation d'un fonctionnaire recruté préalablement par voie de mutation en qualité d'attaché hors classe sur un poste statutaire n°1379 créé initialement en référence au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, conduit à modifier le cadre d'emplois de référence du poste correspondant à celui des attachés territoriaux.

- pour remplacer l'agent occupant actuellement le poste n°516 de technicien polyvalent de maintenance relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux au service automatismes et hypervision, la création d'un poste n° 6728 classifié entre les groupes 4 à 6 de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement,

- pour remplacer l'agent occupant le poste n°445 d'agent d'entretien des réseaux d'assainissement relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, la création d'un poste n° 6729 classifié entre les groupes 1 à 3 de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement,

- pour remplacer l'agent occupant le poste n°467 d'opérateur SIG relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au service analyses et méthodes, la création d'un poste n° 6730 classifié entre les groupes 1 à 3 de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement.

Afin de promouvoir au mieux le développement des prestations sociales du Comité des Œuvres Sociales susceptibles de bénéficier aux agents métropolitains, il est proposé de créer un poste n° 6727 relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs rattaché à la Direction des ressources humaines qui sera mis à disposition du Comité des œuvres sociales pour l'intégralité de son temps de travail au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

- **PREND NOTE** de la mise à jour des tableaux des postes et effectifs joints en annexe,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du personnel entre Tours Métropole Val de Loire et le Comité des Œuvres Sociales de la ville de Tours (COS) ainsi que la convention individuelle de mise à disposition d'un agent au COS,

- **DECIDE** de la mise à jour du régime indemnitaire du personnel métropolitain,

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président en charge des Ressources Humaines à signer tout acte découlant de l'application de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_003–FINANCES - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2019, les fonds de concours suivants :

Commune	Objet	Fonds de concours accordés en €
Chanceaux sur Choisille	Fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement	56.741
Druey	Fonctionnement du service périscolaire	14.350
La Riche	Aménagement de l'espace jardin M. Pagnol	64.892
Saint Etienne de Chigny	Fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement	12.181
	Equipements bâtiments publics	7.000
	Aménagement du chemin rural du Clos	3.000
Tours	Fonctionnement conservatoire F. Poulenc	1.461.795
	Fonctionnement musée des Beaux-Arts	687.903

- **PRECISE** que les plans de financement de ces fonds de concours sont annexés à la présente délibération.

- **VALIDE** le changement de l'objet du fonds de concours accordé à la Commune de Fondettes, par délibération du 22 octobre 2018, d'un montant de 26.058 € pour l'acquisition d'une balayeuse et remplace celui-ci par l'installation de matériel de vidéo surveillance.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_004–FINANCES - FONDETTES - ABORDS ET ENTREE DU CIMETIERE - CONVENTION DE DELEGATION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE - VILLE DE FONDETTES - QUITUS DE FIN D'OPERATION.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTTE** la reddition des comptes de l'opération pour un montant total de 11.736,75 € TTC,

- **AUTORISE** le paiement du solde de 11.736,75 € TTC au profit de la Ville de Fondettes,
- **APPROUVE** le solde du compte 238 et le transfert au bilan de la métropole pour un montant de 11.736,75 € TTC, dont 1.956,13 € de TVA,
- **DEMANDE** à bénéficier du FCTVA au titre des immobilisations de voiries publiques et de réseaux divers,
- **DONNE** quitus de la gestion de cette opération à la Ville de Fondettes.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_005–FINANCES - FONDETTES- REQUALIFICATION DU COEUR HISTORIQUE - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE - QUITUS DE FIN D'OPERATION.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la reddition des comptes de l'opération pour un montant total de 455.018,68 € TTC,
- **AUTORISE** le paiement du solde de 54.788,68 € TTC au profit de la Ville de Fondettes,
- **APPROUVE** le solde du compte 238 et le transfert au bilan de la métropole pour un montant de 455.018,68 € TTC, dont 75.836,45 € de TVA,
- **DEMANDE** à bénéficier du FCTVA au titre des immobilisations de voiries publiques et de réseaux divers,
- **DONNE** quitus de la gestion de cette opération à la Ville de Fondettes,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_006–FINANCES - AFFECTATION DES RECETTES DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT 2019.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DIT QUE** les recettes de l'exercice 2019 engendrées par le reversement des forfaits post-stationnement à la Métropole par les Communes seront affectées aux dépenses relatives aux infrastructures routières, aux circulations douces et à l'accessibilité.

**Vote à l'unanimité. (1 abstention : M. VALLEE)**

---

**C\_19\_09\_23\_007–FINANCES - EXERCICE 2019 - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'actualisation des autorisations de programme du budget principal, du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe de l'eau potable conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_008–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE - 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°3.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ADOPTE** la décision modificative n°3 du budget principal pour l'exercice 2019 dont les écritures figurent dans les tableaux ci-annexés.

**Vote à la majorité.**

(2 votes contre : M<sup>me</sup> Cécile JONATHAN, M. Emmanuel DENIS, 2 abstentions : MM. TISON, LEBOT)

---

**C\_19\_09\_23\_009–FINANCES - BUDGET ASSAINISSEMENT-EXERCICE 2019-DECISION MODIFICATIVE N°1.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget de l'assainissement pour l'exercice 2019 dont les écritures figurent dans les tableaux ci-annexés.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_010–FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - PROVISION ET RÉPRISE DE PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE CLIENTS.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 99.340,00 € (sans centime),
- **DECIDE** d'effectuer une reprise de provision pour créances douteuses pour un montant de 79.679,00 €.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_011–FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT TITRES  
IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES.**

---

**Rapporteur** : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant total de 12.806,65 €.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_012–FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU - EXERCICE 2019 -  
DECISION MODIFICATIVE N°2.**

---

**Rapporteur** : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°2 du budget de l'Eau pour l'exercice 2019 dont les écritures figurent dans les tableaux ci-annexés.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_013–FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU - PROVISION ET REPRISE  
DE PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE CLIENTS.**

---

**Rapporteur** : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 258.079,00 € (sans centimes),
- **DECIDE** d'effectuer une reprise de provision pour créances douteuses pour un montant de 65.337,00 €.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_014–FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU - TITRES  
IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES.**

---

**Rapporteur** : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant total de 36.678,50 €.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_015–ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTION DE GESTION PROVISOIRE AVEC LE SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE.**

---

**Rapporteur** : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération et à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_016–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - CHAMBRAY-LES-TOURS - PRÉSCRIPTION DE LA MODIFICATION N°3 DU PLU.**

---

**Rapporteur** : Monsieur Philippe BRIAND, président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'engager la procédure de modification n°3 du plan local d'urbanisme de Chambray-lès-Tours qui portera sur :

- l'ouverture à l'urbanisation de la Vrillonnerie ouest pour poursuivre le développement du pôle santé,
- l'ouverture à l'urbanisation des Renardières pour améliorer l'entrée de ville et développer la zone artisanale,

justifiées par l'argumentaire annexé à la présente délibération ;

- la création de quatre STECAL en zone naturelle et/ou agricole pour permettre l'installation d'activités maraichères de proximité ;
- la création d'emplacements réservés pour le développement des liaisons douces ;
- la correction d'erreurs matérielles.

- **INDIQUE** que cette délibération, conformément aux articles L.123-7 et L.123-8 du Code de l'urbanisme sera notifiée :

- à la Préfète d'Indre-et-Loire ;
- au Président du Conseil régional Centre Val de Loire ;
- au Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
- au Président du Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle ;
- au Président du Syndicat des Mobilités de Touraine ;
- au président de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire ;
- au Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- aux Maires des communes voisines qui seront à leur demande, associés ou consultés.

- **INDIQUE** que la publicité de cette délibération, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, fera l'objet :

- d'un affichage pendant un mois au siège de Tours Métropole Val de Loire et en Mairie de Chambray-lès-Tours,
- d'une insertion en caractère apparent dans un journal diffusé dans le Département faisant état de cet affichage.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_017–INFRASTRUCTURES - CHAMBRAY-LES-TOURS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FOURREAUX ET DES CHAMBRES TECHNIQUES ET DE TIRAGE RD37 ENTRE LES PR1+120 ET PR3+525.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **FIXE** le tarif de la redevance annuelle payée par Tours Métropole Numérique à Tours Métropole Val de Loire, d'un montant forfaitaire de 2 580,88 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de Tours Métropole Val de Loire, la convention relative à cette occupation privative du domaine public.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_018–INFRASTRUCTURES - BALLAN-MIRE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FOURREAUX ET DES CHAMBRES TECHNIQUES ET DE TIRAGE RD751 ENTRE LES PR41+000 ET PR44+030.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **FIXE** le tarif de la redevance annuelle payée par Tours Métropole Numérique à Tours Métropole Val de Loire, d'un montant forfaitaire de 3 251,58 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de Tours Métropole Val de Loire, la convention relative à cette occupation privative du domaine public.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_019–INFRASTRUCTURES - PARCAY-MESLAY - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FOURREAUX ET DES CHAMBRES DE TIRAGE RD910 ET RD77.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **FIXE** le tarif de la redevance annuelle payée par Tours Métropole Numérique à Tours Métropole Val de Loire, d'un montant forfaitaire de 2 872,46 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de Tours Métropole Val de Loire, la convention relative à cette occupation privative du domaine public.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_020–INFRASTRUCTURES - CHAMBRAY-LES-TOURS ET JOUE-LES-TOURS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FOURREAUX ET DES CHAMBRES TECHNIQUES ET DE TIRAGE RD751 ET RD37.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **FIXE** le tarif de la redevance annuelle payée par Tours Métropole Numérique à Tours Métropole Val de Loire, d'un montant forfaitaire de 10 605,40 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de Tours Métropole Val de Loire, la convention relative à cette occupation privative du domaine public.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_021–INFRASTRUCTURES - FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX ET INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATION.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **FIXE** les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication pour l'année 2019 à hauteur des montants plafonds indiqués dans le tableau ci-dessous :

	ARTERES* (en €/km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (en € par m2)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier métropolitain	40,73	54,30	Non plafonné	27,15
Domaine public non routier métropolitain	1 357,56	1 358,56	Non plafonné	882,42

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_022–INFRASTRUCTURES - TOURS ET JOUE-LES-TOURS - APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2018 INDIGO, DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE PARKINGS EN OUVRAGE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** des rapports annuels 2018 du délégataire du service public de parkings en ouvrage dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_023–POLITIQUE DE LA VILLE - CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.**

---

**Rapporteur :** Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Tours Métropole Val de Loire tel que présentée en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents afférents à la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_024–ENVIRONNEMENT - ADHESION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE A L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPETE URBAINE (AVPU).**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'adhérer à l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU),
- **APPROUVE** le versement de la somme de 2 000 € à l'AVPU correspondant aux frais annuels de cotisation pour l'adhésion à cette association (collectivités de 300 000 habitants),
- **APPROUVE** que les crédits seront imputés sur le budget de Tours Métropole Val de Loire au chapitre 62, fonction 7222 "propreté urbaine", nature 6281 "concours divers (cotisations), antenne 1015 "propreté urbaine",
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_025–DEVELOPPEMENT DURABLE - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS PLAN CLIMAT 2019.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2019, les Fonds de Concours « Plan Climat » détaillés ci-avant pour un montant total de 20 457,87 €, au titre de l'investissement, et de 6 654,53 €, au titre du fonctionnement,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout document pris en application de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_026-ENERGIE - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS "ENERGETIQUE" 2019.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ACCORDE**, un fonds de concours aux communes suivantes au titre de l'année 2019 :

	Montant des opérations éligibles en € HT	Autres subventions sollicitées	Reste à charge de la commune	Fonds de concours métropolitain
Chanceaux-sur-Choisille	26 750 €	0	26 750 €	<b>6 688 €</b>
Druye	8 340 €	0	8 340 €	<b>2 085 €</b>
La Membrolle-sur-Choisille	715 853 €	505 642 €	210 211 €	<b>67 040 €</b>
Notre-Dame d'Oé	31 782 €	0	31 782 €	<b>379 €</b>
Saint-Etienne-de-Chigny	12 386 €	7 085 €	5 301 €	<b>3 097 €</b>
Savonnières	99 303 €	0	99 303 €	<b>34 846 €</b>
Villandry	49 745 €	0 €	49 745 €	<b>17 525 €</b>
<b>Total</b>	<b>944 160 €</b>	<b>522 727 €</b>	<b>401 168 €</b>	<b>131 659 €</b>

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_027-ENERGIE - INSTITUTION DE LA PERCEPTION ET DES TAUX DES REDEVANCES INHERENTES A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET AUX TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE GAZ ET D'ELECTRICITE EN COMPETENCE METROPOLITAINE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'instauration de la perception par Tours métropole Val de Loire de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) et la redevance d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP), sur l'ensemble des réseaux de gaz et d'électricité pour laquelle elle est reconnue compétente sur son territoire,
- **DECIDE** d'en fixer les modes de calculs, conformément aux articles R2333-105 à 120 du CGCT, en précisant que les plafonds réglementaires seront appliqués,
- **PRECISE** que les revalorisations réglementaires seront appliquées, ainsi que celle issue de l'accord national entre GrDF et la FNCCR pour la redevance provisoire gaz et d'éventuels accords à venir pour la partie transport d'électricité,

- **AUTORISE** le Président de Tours Métropole Val de Loire ou son représentant à émettre chaque année les titres de recette correspondants aux sommes dues, qui auront été fixées contradictoirement avec les concessionnaires des réseaux concernés.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_028–ÉNERGIE - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE GAZ SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** des 21 rapports annuels 2018 relatifs aux délégations de service public de distribution de gaz sur les communes métropolitaines concernées (toutes sauf Berthenay)

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_029–ÉNERGIE - TOURS - RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'EXECUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ELECTRICITE.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2018 d'ENEDIS relatif à la délégation de service public de distribution d'électricité sur la commune de Tours.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_030–ÉNERGIE - TOURS - RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE ET PÉRCEPTION DES REDEVANCES RELATIFS A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE**, du rapport annuel sur la période 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 relatif à la délégation de service public de production et de distribution de chaleur sur la commune de Tours,

- **APPROUVE ET AUTORISE**, l'émission du titre de recette d'un montant de 179 161.45€ pour les sommes dues sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_031–ENERGIE - JOUE-LES-TOURS - RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE ET PERCEPTION DES REDEVANCES RELATIFS A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE**, du rapport annuel sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 relatif à la délégation de service public de production et de distribution de chaleur sur la commune de Joué-lès-Tours.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_032–ENERGIE - SAINT PIERRE DES CORPS - RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE ET PERCEPTION DES REDEVANCES RELATIFS A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DU 1ER JUILLET 2017 AU 30 JUIN 2018.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE**, du rapport annuel sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 relatif à la délégation de service public de production et de distribution de chaleur sur la commune de Saint-Pierre-des-Corps,

- **APPROUVE ET AUTORISE**, l'émission des titres de recette pour la redevance de contrôle de 35 483€ et pour la redevance d'occupation du domaine public de 37 246.25 € sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_033–ENERGIE - LA RICHE - RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE ET PERCEPTION DES REDEVANCES RELATIFS A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE**, du rapport remis par le concessionnaire au titre de l'année civile 2018,

- **APPROUVE ET AUTORISE**, l'émission du titre de recette de 12 397.91 € pour la redevance au titre de l'année 2018.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_034–EAU - ASSAINISSEMENT - CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE EN TANT QUE GESTIONNAIRE DU SERVICE D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **ADOPTE** la convention annexée à la présente délibération, portant définition des modalités de concours financier versé par Tours Métropole Val de Loire au titre du Fonds de

Solidarité pour le Logement (FSL) au titre du dispositif de maintien du service public de l'eau et de l'assainissement,

- **FIXE** le montant annuel du concours financier à 15 000 euros,

- **DIT QUE**, la somme correspondante a été prévue au Budget Primitif de l'eau et l'assainissement 2019,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_035–EAU - ASSAINISSEMENT - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE CABINET ADM CONSEIL.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les termes du protocole transactionnel qui lui est soumis, destiné à mettre fin au différend opposant le Cabinet ADM Conseil à Tours Métropole Val de Loire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer l'acte et toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_036–EAU - ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - EXERCICE 2018.**

---

**Rapporteur :** Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole pour l'exercice 2018

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_037–CREMATORIUM ET POMPES FUNEBRES - BUDGET CREMATORIUM - ADHESION UNION DU POLE FUNERAIRE PUBLIC (UPFP).**

---

**Rapporteur :** Monsieur Sébastien MARAIS, membre du bureau.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'adhésion Tours Métropole Val de Loire à l'association l'Union du Pôle Funéraire Public dont les statuts sont joints à la présente délibération,

- **DESIGNE** Monsieur Sébastien Marais comme représentant de Tours Métropole Val de Loire auprès de l'association Union du Pôle Funéraire Public,

- **PRECISE** que Tours Métropole Val de Loire versera chaque année, à compter de 2019, la cotisation annuelle à l'Union du Pôle Funéraire Public, fixée au titre du présent exercice à 554,17 Hors Taxes,

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout acte se rapportant à l'exécution de la présente délibération,

- **PRECISE** que la dépense correspondante sera imputée au budget annexe du crématorium : chapitre 011 - nature 6281.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_038–CREMATORIUM ET POMPES FUNEBRES - APPROBATION RAPPORT 2018 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES ET GESTION DU CREMATORIUM.**

---

**Rapporteur** : Monsieur Sébastien MARAIS, membre du bureau.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la délégation de service public du service extérieur des pompes funèbres et de la gestion du crématorium de l'exercice 2018.

**Vote à l'unanimité.**

---

**C\_19\_09\_23\_039–HABITAT - CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE - SOLLICITATION DE L'EXEMPTION DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SRU POUR LES ANNEES 2020-2021-2022.**

---

**Rapporteur** : Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,**

- **SOLLICITE**, pour les années 2020-2021-2022, l'exemption de l'application de l'article 55 de la loi SRU pour la commune de Chanceaux-sur-Choisille.

**Vote à l'unanimité**

**(5 abstentions : MMe BELNOUE, JONATHAN, MM. TISON, LEBOT, DENIS)**

**Clôture de la séance à 21 h 45.**

**Le Directeur Général des Services,**

**Frédéric BAUDIN-CULLIERE**